

GEL DU POINT D'INDICE, SUPPRESSION DE LA GIPA : QUAND LES GOUVERNANTS ATTAQUENT NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

1/2

LA GIPA, POUR GARANTIE ANNUELLE DU POUVOIR D'ACHAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et celle de l'indice des prix à la consommation, sur une période de référence de quatre ans.

Pour 2024, cette période de référence court du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2023. L'inflation s'est établie à + 4,9 % en 2023, 5,2 % en 2022, 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020. **Si votre traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité correspondant à la « perte de pouvoir d'achat » vous est, en principe, due !** (un simulateur est accessible [en cliquant ici](#))

Tout salaire devrait connaître une évolution positive chaque année, de par une augmentation du point d'indice qui garantirait le pouvoir d'achat du salarié. Le dispositif de la GIPA, marginal au début, est certes devenu un aveu de « maltraitance » des salaires, mais il présente au moins le mérite d'indemniser les agents les plus exposés au gel de ce point d'indice.

QUI A SUPPRIMÉ LA GIPA EN 2024 ?

Si la censure cause bien des difficultés pour certaines rémunérations ou indemnités, elle n'en est pas la cause. **La suppression de la GIPA est l'œuvre unique de l'ancien ministre de la Fonction Publique (FP), G. Kasbarian.**

Par cet acte hostile, il a volontairement sacrifié ce complément de rémunération à plus de 20% des douanières et douaniers ! **Cette mesure est assimilable à un vol de salaire et constitue un pur scandale !** C'est écoeurant de traiter ainsi les agents, in fine les plus fidèles au service public.



Elle a d'ailleurs contribué aux relations conflictuelles dans le dialogue social, qui ont conduit l'UNSA Douanes à boycotter les instances (tout comme la CGC, CGT et Solidaires) en guise d'opposition aux nombreuses attaques contre les personnels. Il est cependant regrettable qu'une partie minoritaire des syndicats n'ait pas voulu afficher un front commun pour défendre l'intérêt de tous les agents...



L'UNSA Fonction Publique avait pourtant bien saisi le ministre de la Fonction Publique pour demander la mise en œuvre de la GIPA au titre de l'année 2024, tout en continuant à exiger des mesures salariales, dont la hausse du point d'indice ([à lire ici](#)). En l'état des grilles salariales et du nombre important d'agents et de cadres qui plafonnent au dernier échelon et indice de leur catégorie, il était indispensable que le gouvernement publie ce décret. **Nous interviendrons auprès du prochain exécutif pour réclamer le retour de la GIPA au titre de l'année 2024.**



GEL DU POINT D'INDICE, SUPPRESSION DE LA GIPA : QUAND LES GOUVERNANTS ATTAQUENT NOTRE POUVOIR D'ACHAT !



QUI EST CONCERNÉ ?

Pour la Fonction Publique d'État, le nombre de bénéficiaires s'établissait à 201 317 agents en 2023 (soit 8% des effectifs), pour un budget total de 140,58 millions d'euros. En moyenne, les fonctionnaires d'État ont chacun touché près de 653€. **Depuis 2017, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 4 et le coût de la GIPA par 6 !** Ce qui montre bien l'absence d'une politique salariale juste dans la Fonction Publique.

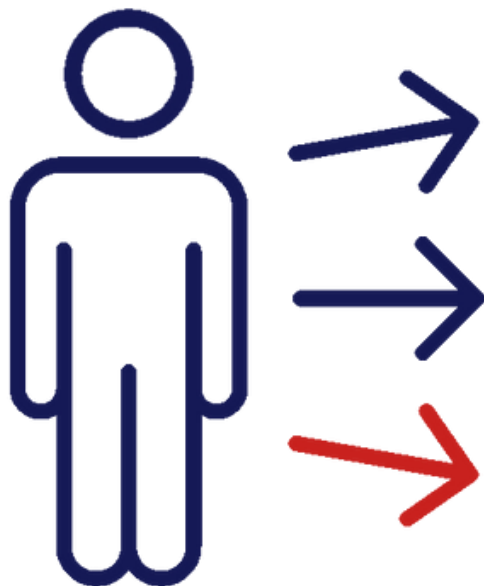
En douane, la répartition des « bénéficiaires » en 2023 était la suivante :

Catégorie	Femme	Homme	Total	Total en %	Montant global*
A+	1	2	3	0,07%	2 625€
A	178	303	481	11,70%	420 875€
B	990	1 782	2 772	67,41%	1 344 420€
C	321	535	856	20,82%	326 136€
TOTAL	1 490	2 622	4 112	100,00%	2 094 056€

(*estimation selon le montant moyen par agent de la catégorie en 2023)

Voici donc les « belles » économies que le politique aura fait sur le travail des douanières et douaniers. Elles doivent être cumulées au gel du point d'indice qui frappe tout le personnel et qui représente à lui seul une perte de pouvoir d'achat d'environ 1,8 % cette année.

À l'instar de la GIPA, toutes les récentes décisions ont été prises sans aucune concertation avec les représentants des personnels.



Le rôle des syndicats est celui de représenter un contre-pouvoir. Dès lors qu'ils sont écartés des débats, c'est bien à une dérive autoritaire que nous assistons. Les personnels doivent en prendre conscience...

Ne rien faire, c'est accepter de subir ce diktat. La journée de mobilisation du 5 décembre a démontré la forte résistance des salariés du secteur public. Mais face au rapport de force imposé par les gouvernants,

elle appelle à la mobilisation de toutes et tous en 2025 si nous voulons réellement obtenir une augmentation des salaires.

